



Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin information n°27

Avril 2026- Mai 2026



Baisse des populations de petit gibier (suites)

Les méthaniseurs

Siège social : Fontys 03600 Hyds
 Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combrailles
 Mail : adcpq03@orange.fr

Le mot du Président



*Chers Amis lecteurs, chers Amis
chasseurs ou non,*

Année après année, qu'on le veuille ou non, nos campagnes et nos biotopes changent. Les méthaniseurs font leur apparition, les éoliennes se multiplient, les modes de culture changent. Globalement la bio-diversité souffre de ces changements : dans ce bulletin, vous découvrirez que depuis 40 ans, l'Europe perd environ 20 millions d'oiseaux par an.

Cependant certaines espèces se maintiennent convenablement, d'autres, plus rarement, profitent mêmes de ces changements de biotopes.

Dans ce numéro qui comporte quelques extraits d'articles traitant de ces sujets, vous lirez que la palombe est la grande gagnante de ces évolutions, que le lapin se porte localement bien, et que le faisan se maintient, voire se développe sur l'ensemble du territoire, alors que la perdrix grise, la caille, l'alouette souffrent terriblement.

Bien entendu, les chasseurs que nous sommes devons nous mobiliser pour enrayer le déclin des espèces les plus menacées, mais, au-delà de cette mobilisation, faudra-t-il envisager que ce soit aux chasseurs de s'adapter à ces changements et non l'inverse ? Faudra-t-il que nous changions nos habitudes et nos terrains de jeu pour accompagner l'évolution de l'équilibre des espèces ? Pourquoi ne pas se poser la question. Le tourisme cynégétique n'est pas seulement une lubie de certains chasseurs fortunés capables de parcourir la France à la recherche d'espèces nouvelles, c'est la possibilité pour un jeune alsacien passionné de chasse au grand gibier de venir prélever quelques palombes dans le sud-ouest, ou inversement.

La chasse est multiple, la chasse est une passion. Favorisons l'accès de nos territoires à des jeunes, ou moins jeunes, d'autres départements, développons les échanges cynégétiques, grâce en particulier au permis national à 200 €. C'est peut-être là que se joue l'avenir de la chasse.

Baisse des populations de petit gibier

Les adhérents de l'ADCPG 03 comme ceux de l'UNCPG s'interrogent sur les causes de la baisse des populations de petit gibier notamment de perdrix. Tous les experts s'accordent sur le fait que les causes sont multifactorielles.

Dans trois précédents bulletins nous avons abordé **l'impact de l'agriculture intensive, l'impact des prédateurs et l'impact des éoliennes**. Dans ce bulletin, nous vous proposons un article sur **les méthaniseurs**.

Les méthaniseurs



EXTRAITS CHAPITRE 2.3.1. MORTALITES PAR LE MACHINISME DU RAPPORT DE L'OFB 2025 METHANISATION
INCIDENCES SUR LA BIODIVERSITE ET SES HABITATS Elizabeth BRO et Véronique de BILLY

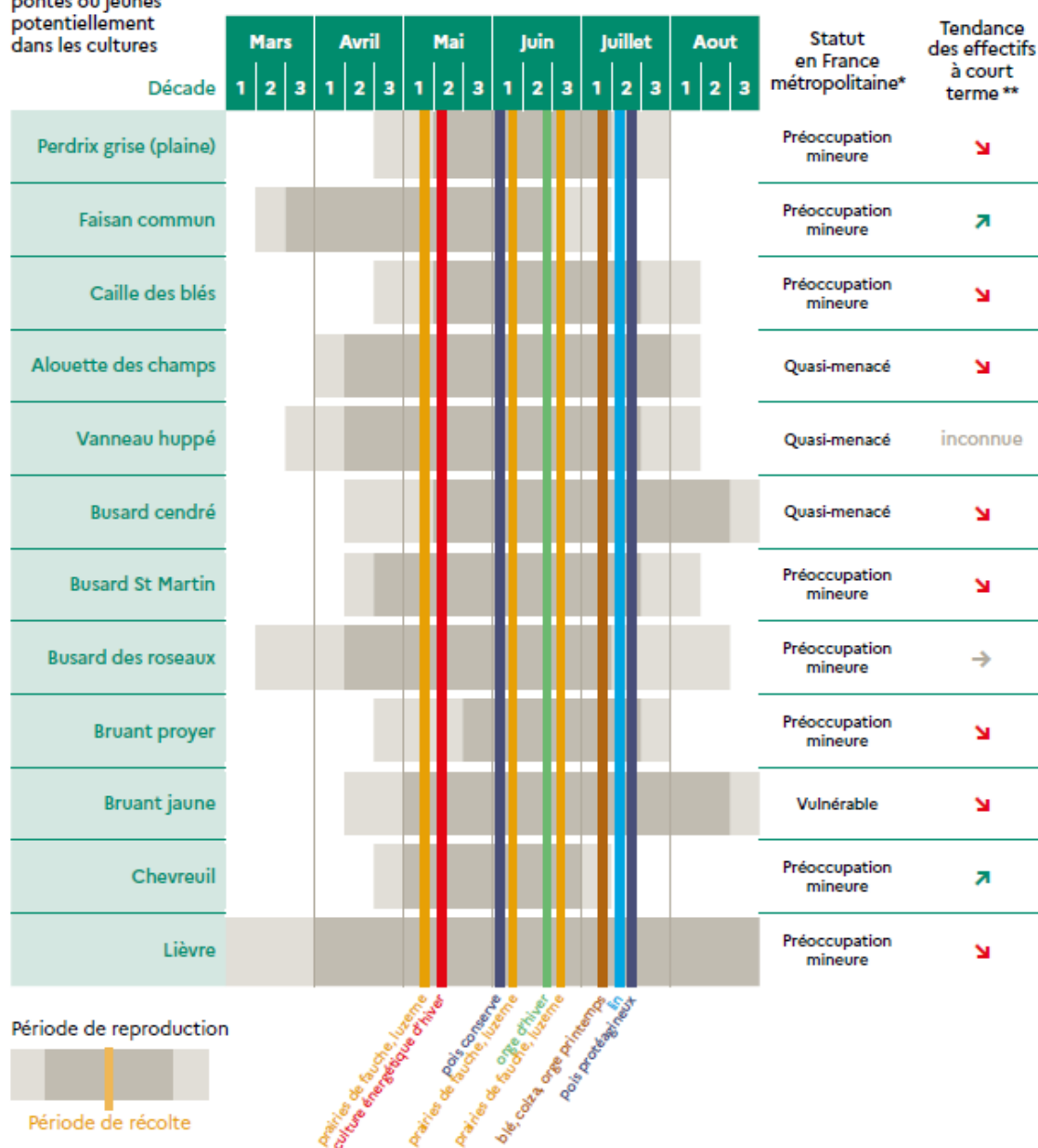
Les récoltes des Cultures à Vocation Energétiques (CVE) d'hiver sont récoltées entre avril et début juin, pendant la période de reproduction de nombreuses espèces animales et sont susceptibles d'occasionner des mortalités de la faune sauvage. Des études sont en cours pour documenter ce sujet. Les observations dans les parcelles pendant la récolte (survol de drones équipés de caméras thermiques) ou juste après (battue derrière les machines) montrent des cas de mortalité d'animaux et d'abandon ou destruction de pontes dus à la récolte. Les espèces notées dans les céréales sont principalement le Chevreuil (faon), le Lièvre (levraut), le Renard roux (*Vulpes vulpes*), le Campagnol des champs (*Microtus arvensis*), divers oiseaux nichant au sol : l'Alouette des champs (jeunes), la Perdrix grise et le Faisan commun (*Phasianus colchicus*) – femelle couveuse, pontes abandonnées). L'observation de parties de cadavres suggère que certains animaux sont happés par la machine. Les espèces touchées et les incidences sur les populations sont susceptibles de dépendre des dates (printemps, automne), des modalités de récolte (fauche et broyage, fauchage puis andainage), des couverts récoltés (CIVE, prairie) et des régions considérées (aire de distribution des espèces).

Les CVE d'hiver, potentiellement attractives pour différentes espèces nidifiant ou mettant bas dans les cultures, pourraient ainsi constituer un piège écologique pour les adultes pendant la couvaison, les pontes et les jeunes dans certaines situations, comme c'est également le cas du pois de conserve et de l'orge alimentaire, deux cultures caractéristiques des systèmes de grandes cultures orientés vers de la production de biogaz, car ils peuvent servir de couvert alternatif (« relais ») pour la faune sauvage après les récoltes des CVE avant d'être récoltés à leur tour quelques semaines plus tard.

Figure 11

Analyse de risque de mortalité de différentes espèces lors de la récolte de cultures au printemps-été en fonction de leur période de reproduction

Espèces avec pontes ou jeunes potentiellement dans les cultures



Les récoltes de CVE d'hiver introduisent ainsi un risque nouveau de mortalités de la faune sauvage dans certaines plaines de grandes cultures, qui se cumule avec celui dû aux récoltes d'autres cultures. L'incidence sur la dynamique des populations des espèces concernées n'est pas évaluée. Cet exercice a été mené pour ce qui concerne les populations d'oiseaux et les éoliennes et installations solaires (en Californie) en 2022. Sans en extrapoler les conclusions à la méthanisation, ces auteurs concluent à une incidence des cas de mortalité additionnels dus à ces installations sur les populations, ce qui plaide pour prendre en compte les effets cumulatifs. Considérer les impacts cumulés est d'autant plus important en termes de conservation des espèces que ces dernières présentent un statut défavorable. C'est le cas notamment d'une diversité d'espèces d'oiseaux comme le rapporte le dernier bilan de BidLife International. En Europe, ce sont les espèces communes des milieux agricoles qui présentent le taux de déclin le plus élevé : 57 % depuis 1980, contre 3 % pour les espèces spécialistes des milieux forestiers. Le même déclin de ces espèces est mis en évidence en France par le suivi temporel des oiseaux communs.

En fin d'été - début d'automne, la saison de reproduction est terminée pour la plupart des espèces et les jeunes animaux, plus âgés, sont plus mobiles. Les individus sont donc a priori moins vulnérables à cette période et les récoltes pourraient présenter moins de risque. Ceci reste néanmoins à mieux préciser. En effet, si certains des suivis n'ont pas mis en évidence de cas de mortalité lors de la récolte du maïs ou du sorgho, d'autres en revanche ont mis en évidence des cas de fréquentation des couverts par des animaux de différentes espèces jusqu'à la toute fin de la récolte, parfois même sortant devant la machine pour y retourner quelques dizaines de mètres plus loin (faisan, sanglier, renard, lièvre). Le risque reste donc à évaluer en fonction de la nature des couverts (maïs ou sorgho vs mélanges multispécifiques tels que les méteils), du comportement de fuite des animaux, de l'ensileuse utilisée, etc.

Les éoliennes (suites)

Éoliennes et espèces protégées : tout le monde ferme les yeux

SITE CHASSES ETERNELLES 29 AVRIL 2026

En Isère, un commissaire-enquêteur vient de déclencher la première procédure de lanceur d'alerte jamais utilisée en France pour dénoncer la mortalité d'espèces protégées imputée à trois parcs éoliens.

Le code de l'environnement est catégorique : détruire des espèces protégées est un délit. Sauf à obtenir une dérogation préfectorale, encadrée, et motivée. Gabriel Ullmann, docteur ingénieur et commissaire-enquêteur, a pris cette règle au mot. Il a saisi les préfets de l'Isère, de la Drôme et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Inspection générale de l'environnement, et le procureur de la République de Grenoble pour « délit de destruction d'espèces protégées avec négligence grave ». Première en France : il a eu recours pour ce faire à la procédure réservée aux lanceurs d'alerte.

Tout part d'un dossier ordinaire. Ullmann préside la commission d'enquête relative au projet de parc éolien des Chambarans, en Isère. En examinant les impacts cumulés avec les installations voisines déjà en service (Montrigaud, Thivolet, Terres Blanches) il demande à la Dreal les suivis de mortalité imposés aux exploitants. Ce qu'il découvre débouche sur une expertise indépendante ordonnée par le tribunal administratif de Grenoble, confiée au chercheur Christian Kerbirou, du Muséum national d'histoire naturelle. Résultat : entre 2018 et 2021, en moyenne 40 Noctules communes et 227 Noctules de Leisler tuées chaque année sur les trois parcs. Pour la seule année 2018, sur le parc de Montrigaud, l'expert estime à 348 le nombre d'individus appartenant aux espèces de haut vol. En 2023, malgré un plan de bridage, la mortalité corrigée atteignait encore 29 individus sur deux des trois parcs.

Ces chiffres sont parlants. L'expertise établit que pour une population de 900 individus, une mortalité annuelle de 15 chauves-souris (soit 1,5 %) peut suffire à fragiliser son état de conservation. Pour la Noctule de Leisler, le seuil critique descend à 0,4 individu par an pour une population locale de 25 individus. Et la mortalité hivernale, période où les suivis réglementaires ne sont pas réalisés, reste entièrement inconnue, alors que le réchauffement climatique prolonge l'activité des chiroptères bien au-delà des fenêtres de bridage.

Le vice juridique est net. Aucun des trois parcs ne dispose de la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées pourtant exigée par le code de l'environnement. Or le Conseil d'État a confirmé qu'une telle dérogation peut être réclamée même pour une installation déjà définitivement autorisée. « Des parcs sont exploités de façon illégale, des espèces protégées sont détruites chaque année, et l'exploitant comme l'administration s'en accommodent », résume Ullmann dans *Le Point*.

Il va plus loin. Selon lui, ce cas n'est pas isolé : les trois quarts des parcs éoliens français existants n'auraient jamais déposé la moindre demande de dérogation. Si l'exploitant ne demande pas la dérogation, l'administration ne la réclame pas d'elle-même. La procédure est lourde, coûteuse, et personne n'a intérêt à ouvrir le dossier.

Un précédent judiciaire commence pourtant à modifier l'équilibre. Le 16 avril dernier, la Cour administrative d'appel de Toulouse a ordonné l'arrêt diurne saisonnier des éoliennes du parc du Causse-d'Aumelas, dans l'Hérault, exploité par EDF Power Solutions sans dérogation espèces protégées, malgré une mortalité documentée du Faucon crécerellette. Cette décision s'inscrit dans une série contentieuse rare : condamnation civile en 2021, confirmée en cassation en 2022, puis pénale en 2025.

Ullmann espère deux décisions des préfets : un arrêté complémentaire durcissant les conditions d'exploitation, et une mise en demeure imposant le dépôt d'une demande de dérogation dans les six mois. « Je suis moyennement confiant », reconnaît-il. Il a lancé l'alerte quand même.

Pourquoi la palombe se porte-t-elle si bien ?

ARTICLE DU CHASSEUR FRANÇAIS DE MATHIAS NOEL Février 2026

Les oiseaux se portent plutôt mal, très mal même pour certains d'entre eux : les populations européennes d'alouettes ont, par exemple, chuté de moitié en Europe en cinquante ans et celles de perdrix grises ont été réduites à peau de chagrin. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) tirait d'ailleurs la sonnette d'alarme en 2023 : « Environ 20 millions. C'est le nombre moyen d'oiseaux qui disparaissent en Europe chaque année, depuis près de quarante ans. Soit 800 millions d'oiseaux en moins depuis 1980. » Mais, dans ce paysage macabre, certains arrivent quand même à tirer leur épingle du jeu. La palombe en est la parfaite illustration : sur cette même période, elle a vu ses effectifs tripler, atteignant les 50 millions d'oiseaux. Qu'est-ce qui peut bien expliquer un tel succès ?

À l'inverse de la plupart des espèces, le pigeon ramier a profité de l'essor de l'agriculture intensive : la mortalité hivernale était le principal facteur limitant ses populations, mais avec le développement des céréales d'hiver, la nourriture est devenue abondante en cette saison : « Depuis les années 1960, il a une disponibilité alimentaire bien plus importante en hiver. Cela se traduit par une mortalité plus faible et des oiseaux en meilleure condition au printemps, et qui ont donc un meilleur succès reproducteur ». L'agriculture intensive, en plus de lui offrir de la nourriture à profusion, a réduit les risques de sa prédation : « Les haies et bosquets, dans lesquels les prédateurs se trouvaient, ont aujourd'hui disparu, laissant le champ libre au ramier. »

Mais les céréales ne sont pas toujours présentes, pas toujours abondantes. Là encore, la palombe a trouvé des solutions : se déplacer ou manger autre chose. Contrairement à la tourterelle des bois, par exemple, qui est strictement granivore, le ramier est capable de manger tout un panel d'aliments allant des fruits aux graines en passant par des feuilles et bourgeons. Une ressource manque une année ? Le pigeon en trouve une autre ailleurs !

La palombe était autrefois un oiseau qui nichait principalement dans les grandes forêts. Mais, au fil des décennies, elle a su coloniser les plaines agricoles ainsi que les villages, et même pénétrer jusqu'au cœur des villes : « Ça a commencé par le nord de la France et le Bassin parisien, avec des densités impressionnantes en plein cœur de la capitale ; puis elle a continué son expansion citadine vers le sud, avec désormais des oiseaux présents à Toulouse et Montpellier ».

Pourquoi choisir les villes ? Parce qu'en milieu urbain, en moyenne, un nid sur quatre aboutit à l'envol d'au moins un jeune, tandis qu'en zone rurale, ce n'est qu'un sur dix, obligeant les parents à tout recommencer régulièrement. « C'est peut-être un peu moins vrai aujourd'hui puisque certains prédateurs ont aussi fait le choix de s'installer en ville ».

« Et ces oiseaux sont loin de rester purement citadins, exprime un technicien de la fédération des chasseurs d'Île-de-France, nous avons mis des GPS sur des ramiers capturés au jardin du Luxembourg, à Paris, et nous nous sommes rendu compte qu'ils allaient se nourrir dans les grandes plaines agricoles en périphérie de la capitale, sur le plateau de Saclay ou dans la vallée de Chevreuse », complète-t-il. Pour le spécialiste, les palombes des villes et des villages sont des moteurs importants dans la dynamique des populations de l'espèce puisqu'elles produisent un grand nombre d'oiseaux chaque année, de véritables « populations sources » peuplant les campagnes en hiver.

« On estime, sur la base des données de baguage, que 80 % de la population française de ramiers est sédentaire, et c'est cette population qui a la plus forte croissance, indique le chercheur, qui attire toutefois l'attention sur un point : ça ne veut pas dire que les oiseaux ne bougent pas, et c'est d'ailleurs là toute leur force, ils voguent au gré des cultures, des fructifications et des conditions hivernales. Mais ce n'est pas de la migration à proprement parler. »

C'est d'ailleurs en raison de ces mouvements que, certaines années, notamment lorsque les productions de glands sont importantes, les chasseurs aux champs ne voient pas de palombes : « Elles sont bien là pourtant, à quelques kilomètres. Mais elles restent dans les massifs forestiers puisqu'elles ont, au même endroit, un lieu de repos et d'alimentation ».

L'expansion de la palombe est donc multifactorielle : l'homme a façonné un paysage dont elle a su parfaitement tirer parti. Peut-être un peu trop, selon les agriculteurs, sur certains secteurs.

La croissance de sa population deviendra-t-elle un problème ? « La question finira sans doute par se poser », avance le spécialiste, qui voit dans le ramier un candidat idéal pour la gestion adaptative : « Travailler sur une espèce en expansion, et non en déclin comme c'est le cas pour la tourterelle des bois, permettrait d'avancer dans un contexte plus serein, plus apaisé. »

Le pigeon ramier ne couve que deux œufs à la fois. C'est peu. Mais il est capable de mener à l'envol jusqu'à trois nichées par an. Une reproduction qui s'étend généralement de début mars à début septembre. Mais dans les faits, l'oiseau est capable de pondre toute l'année : le réseau de bagueurs a déjà équipé des poussins chaque mois entre janvier et décembre. Même si, en réalité, les oiseaux nés au cœur de l'hiver ont peu de chances de survie, le réchauffement climatique pourrait changer la donne, en limitant la mortalité des jeunes nés tardivement.

Lapins dans l'Hérault : trop c'est trop

EXTRAITS PAR ISABELLE LECA [HTTPS://WWW.LECHASSEURFRANCAIS.COM](https://www.lechasseurfrancais.com) 12 Mai 2026

Face à la prolifération de lapins dans l'Hérault qui semble incontrôlable, la préfète a annoncé un plan d'action musclé.

Le problème de l'invasion des lapins dans certaines communes de l'Hérault n'est pas nouveau. Néanmoins le problème s'intensifie d'années en années. Déjà il y a deux ans l'ancien préfet n'hésite pas à se rendre sur les lieux d'une opération de régulation

Le problème prend cette année encore des proportions de plus en plus importantes. Le monde agricole crie son désespoir. La préfète de l'Hérault, prend à bras le corps le problème. Enchaînant les réunions.

Lundi 4 mai, la préfète de l'Hérault a réuni les élus, les représentants du monde agricole. Mais aussi les chasseurs, les lieutenants de louveterie, les gestionnaires d'infrastructures. Et les services de l'État. Le but : rappeler les mesures du plan départemental. Et en demander la mise en œuvre, en particulier par les maires et les propriétaires d'infrastructures.

A cette occasion, elle a demandé aux maires des communes concernées de se positionner comme coordonnateurs des actions locales. Rappelant que l'État sera pleinement engagé à leurs côtés pour les accompagner dans la mise en œuvre de ces mesures.

Face aux dégâts constatés sur plusieurs secteurs du département, l'État poursuit la mise en œuvre du plan d'actions 2024-2027. Depuis le début de l'année :

- 93 arrêtés de capture ont été délivrés
- 7 arrêtés de régulation administrative ciblant le lapin ont été pris
- Renforcement du nombre de lieutenants de louveterie passant de 22 à 31

L'objectif est clair : agir de manière coordonnée, concrète et durable pour limiter les dégâts agricoles et enrayer la prolifération.

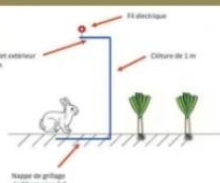
Un plan d'action a été défini :

- Mise en place d'un coordinateur de secteur pour le plan lapins
- Organisation de réunions par les maires afin de coordonner les interventions avec l'ensemble des acteurs
- Information des propriétaires, par les maires, sur leurs obligations de débroussaillage
- Mise en œuvre de sanctions dans le cadre du pouvoir de police du maire en cas de manquement
- Accompagnement de la démarche par les exploitants des grands ouvrages
- Demande d'exonération de TFNB pour les agriculteurs touchés
- Demande de Reconnaissance de la situation « cas de force majeure » pour les agriculteurs afin de sécuriser l'accès aux aides.

La plaquette éditée par la Préfecture

EN PRÉVENTIF

- Je clôture efficacement mes parcelles
- Je débroussaie, afin de réduire les zones de refuge pour le lapin à proximité des cultures.



SIGNELEMENT DE DÉGÂTS DE LA FAUNE SAUVAGE

Nous avons besoin de vos signalements pour faire évoluer la réglementation

- Je signale mes dégâts sur l'application de la chambre d'agriculture de l'Hérault



POUR PLUS D'INFORMATIONS

DDTM 34

ddtm-saf-fc@herault.gouv.fr
tel. : 04-34-46-60-83

Site utile



DDTM34

© Préfecture de l'Hérault



LAPINS : COMMENT PROTÉGER MES PARCELLES ?

Je constate sur mon exploitation des dégâts causés par des lapins de garenne

Procédure

- Je me rapproche en priorité de la société de chasse communale (Mairie) et des piégeurs agréés si ma commune est en zone rouge (voir carte)
 - Nécessite : la cession du droit de chasse par le propriétaire des parcelles.
Le bail de chasse écrit permet de préciser les conditions techniques, notamment s'il y a des contraintes culturelles à respecter.
- Je me rapproche, si besoin, de la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault



Paul SAINT-LEGER : 04-67-15-64-44
Paul.SaintLeger@fdc34.com

MES PARCELLES JOUXTENT DES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES

(autoroutes, voies ferrées, canal Philippe Lamour etc ...)

Je procède à un signalement auprès des gestionnaires des infrastructures, qui analyseront au cas par cas si des mesures sont à mettre en œuvre (débroussaillage, clôture, furetage...).

- Je contacte :



• BRL : jean-luc.evangelisti@bri.fr



• SNCF : contact.abords.LR@reseau.sncf.fr



• ASF : nicolas.montfort@vinci-autoroutes.com



• Oc'Via : contact@ocvia-maintenance.fr

Mes parcelles sont en zone rouge

Le lapin est classé comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD)



RECOURS POSSIBLES

1 LA CHASSE

Ouverture du 15 août au 31 mars

- Contacter la société de chasse communale (mairie)
- L'utilisation du furet est autorisée



2 LE FURETAGE

Possible toute l'année sur autorisation préfectorale individuelle délivrée pour une période de 6 mois

- Contacter la société de chasse communale (mairie)



Formulaire en ligne

3 LE PIÉGEAGE

Possible toute l'année par des piégeurs agréés

- Contacter l'association départementale des piégeurs agréés de l'Hérault (ADPAH 34) : Jean-François EMIER : 06-03-44-67-50 emier.jeanfrancois@neuf.fr



Mes parcelles sont en zone orange



RECOURS POSSIBLES

1 LA CHASSE

Ouverture du 2ème dimanche de septembre jusqu'au dernier jour de février

- Contacter la société de chasse communale (mairie)
- L'utilisation du furet est possible sur autorisation préfectorale individuelle



2 LE FURETAGE

Possible toute l'année sur autorisation préfectorale individuelle délivrée pour une période de 3 mois

- Contacter la société de chasse communale (mairie)



Formulaire en ligne

3 LE PIÉGEAGE

NON AUTORISÉ

SI LES DÉGÂTS PERSISTENT ET EN DERNIER RECOURS

4

LA RÉGULATION ADMINISTRATIVE

Je dépose une demande d'intervention de la louterie



Formulaire en ligne

Réguler oui, détruire non, car il ne faut pas oublier que

Le lapin, est l'espèce pivot des écosystèmes de plaine

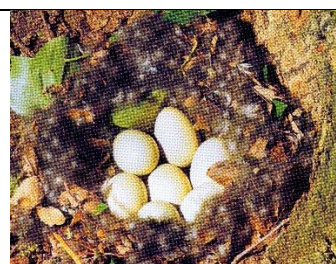
Dans les milieux ouverts d'Europe occidentale, le lapin de garenne joue un rôle écologique majeur. Par son abondance potentielle et sa capacité de reproduction exceptionnelle, il constitue une ressource alimentaire essentielle pour de nombreux prédateurs : renards, rapaces, mustélidés ou corvidés.

Lorsque le lapin disparaît, ces prédateurs se reportent souvent vers d'autres espèces de la petite faune – perdrix grises, lièvres, faisans ou oiseaux nichant au sol.

Restaurer des populations viables de lapins représente donc un enjeu écologique qui dépasse largement la seule conservation de l'espèce.

Nids et Œufs (Tous les indices pour les identifier)

Le canard colvert



Nid

Construit par la femelle ; dépression garnie de débris végétaux avec mélange de duvet et de plumes souvent prélevées par la femelle sur elle-même et dont elle recouvre la ponte non incubée ; toujours près de l'eau : touffe de végétation aquatique, berge herbeuse, pied de roncier, voire cavité (dont nichoir artificiel)

Œuf

Ovale : 57,2- 41 mm ; clair uniforme ; vert bleu pâle à crème (variable)

Ponte de 10-12 œufs

Incubation de 26-29 jours par la femelle seule

Poussins

Nidifuges ; à la naissance, contraste entre le duvet sombre du dessus et la couleur beige-jaune des joues, de la poitrine et du ventre (avec fine bande sombre sur l'œil et taches beiges aux moignons d'ailes et bas du dos) ; cane menant la nichée à l'eau dès l'éclosion, alors que le mâle s'en désintéresse souvent ; juvéniles, aptes au vol à 7-8 semaines.

Période de reproduction

De début mars à septembre (1 ponte, parfois 2)

D'APRES LA NATURE A LA LOUPE (CHASSEUR FRANÇAIS)

Les recettes conseillées à nos adhérents

Colvert au miel et au vinaigre balsamique

Pour 4 personnes



Ingrédients :

- 2 canards colvert
- 3 càs de miel
- 1 càs de vinaigre balsamique
- 4 pommes Royal Gala
- 1 poignée d'airelles séchées
- 15g + 25g de beurre
- 2 càs de gelée de groseille
- 10cl de porto (blanc)
- Sel & poivre

Préparation :

1° Mélangez le miel et le vinaigre balsamique puis badigeonnez-en les canards colverts. Salez et poivrez.

2° Versez un petit fond d'eau dans un grand plat allant au four, déposez-y les colverts puis enfournez dans un four préchauffé à 200°C pour 30-35 minutes en arrosant régulièrement.

3° Lavez les pommes et coupez-les en quartiers.

4° Faites fondre 15g de beurre dans une poêle, ajoutez-y les pommes et les airelles séchées et laissez cuire 20 minutes en mélangeant de temps en temps. Les pommes doivent devenir fondantes. Vous pouvez ajouter un petit fond d'eau.

5° Pour la sauce, portez à ébullition le porto et la gelée de groseille. Hors du feu, ajoutez le beurre bien froid coupé en dés au fouet. Poivrez.

6° Servez les colverts avec les pommes, les airelles et la sauce. Vous pouvez accompagner ce plat de pommes de terre, haricots verts, marrons, etc.

Evénements et Dates à retenir -Agenda



28 mai 2026 Assemblée Générale de l'ADCPGA03 en visioconférence

12-14 juin 2026 à La Motte Beuvron 41600 : Game Fair

11-12 juillet 2026 à Cayeux-sur-Mer 80410 : Salon des migrateurs

28-30 août 2026 à Sauternes 33210 : Salon Terre de Chasse

	Défendons la chasse	
<i>Artémis déesse de la chasse chez les Grecs</i>		<i>Diane déesse de la chasse chez les Romains</i>

Face aux attaques permanentes dont la chasse fait l'objet, l'association a décidé de publier dans chaque bulletin un article ou une interview ou une tribune défendant la chasse qui aura été publié ou diffusé dans les différents media.

La chasse attire Et ça commence sérieusement à déranger

ARTICLE de BENJAMIN BASSER PARU DANS NS CHASSES N°800

C'est une petite musique qu'on entendait partout depuis des années : la chasse serait finie, dépassée, ringarde, condamnée à disparaître avec ses derniers pratiquants. Un loisir d'un autre temps, incapable de parler aux nouvelles générations. Et puis patatras.

La Fédération nationale des chasseurs lance une campagne pour ouvrir la pratique ... et voilà que de nouveaux publics arrivent. Des jeunes, des femmes, des actifs, parfois même des urbains. Bref, exactement ceux qui, selon certains experts autoproclamés, étaient censés fuir la chasse comme la peste. Il va donc falloir réécrire le scénario. Car oui, la chasse attire. Et pas malgré ce qu'elle est, mais précisément pour ce qu'elle est : une immersion réelle, un rapport direct à la nature, une pratique concrète à mille lieues des discours théoriques et des postures indignées. Pendant que certains débattent, d'autres vivent. Et manifestement, ça donne envie.

La FNC ne fait que mettre en lumière une réalité que les chasseurs connaissent déjà : la chasse évolue. Elle s'ouvre, elle se modernise, elle se transmet autrement. Et surtout, elle ne correspond plus à la caricature confortable qu'on lui colle depuis des années pour mieux la disqualifier. Sur le terrain, cela fait longtemps que la diversité existe. Mais aujourd'hui, elle se voit. Elle s'assume. Et elle vient heurter de plein fouet un récit bien installé: celui d'une chasse marginale, isolée, en bout de course.

Raté. Car pendant que certains tentent encore de la ranger dans une case poussiéreuse, la chasse continue d'avancer. Elle recrute, elle attire, elle fédère. Et pire encore pour ses détracteurs: elle le fait sans renier ce qu'elle est. Evidemment, cela dérange. Parce que ce renouveau met à mal des années de discours simplistes. Parce qu'il devient plus difficile d'attaquer une pratique quand elle montre un visage multiple, vivant, et connecté à son époque. Parce qu'il est toujours plus simple de critiquer une caricature que de faire face à une réalité.

La chasse n'est pas un vestige. Elle n'est pas un folklore. Elle est une pratique vivante, ancrée, qui évolue avec son temps et qui continue d'attirer celles et ceux qui veulent autre chose que du virtuel et des leçons de morale en ligne.

Alors non, la chasse ne disparaît pas. Elle change, elle s'adapte, elle avance. Et manifestement, elle donne envie. Ce qui, au fond, est peut-être ce qu'il y a de plus insupportable pour certains. •

Lu pour vous

Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents sur des articles parus dans des revues de chasse et portant sur le petit gibier



Connaissance de la chasse N°601 :

- Singulier paradis bécassier
- Renards : régulation remise en cause

Connaissance de la chasse N°602 :

- Grand tétras : vraiment protégé ?
- De la faune sauvage au chien

Chasse Nature avril 2026

- Le faisan suivi à la trace

Chasse et nature mai 2026

- Dans le secret des garennes
- Le temps des plumes
- Le faisan vénéré

Nos chasses N°799

- Goupil sur le billard

Nos chasses N°800

- Tour d'horizon de la chasse nordiste

Bécasse Passion N°137

- L'alimentation de la bécasse des bois

Chasseur français N°1551

- Une régulation remise en cause

Revue Nationale de la Chasse N°944

- Chasse des migrateurs : bilan d'une saison charnière
- Affût aux corneilles noires
- ACCA de Landos
- Chasse de la perdrix avec appellant
- Vaste projet naturaliste

Revue Nationale de la Chasse N°945

- Les oiseaux de lâcher
- L'homme qui redonne des couleurs aux grises
- La St Hubert de Genas Azieu
- La vénerie du blaireau sous terre

La Mordorée N°318

- Commission Observatoire Gel Prolongé

Fin mai 2026, ouverture du site départemental des chasseurs de petit gibier « Allier Bourbonnais »



Tout savoir sur le petit gibier

L'U.N.C.P.G. vous invite à consulter son site

<https://petitgibierdefrance.fr/>



Nos adhérents et nos lecteurs ont la parole

Vous souhaitez envoyer un message, donner une information, raconter une histoire, partager une expérience ayant trait au petit gibier, réagir aux articles de notre bulletin

Envoyez-le sur notre adresse mël adcpq03@orange.fr

Après accord du conseil d'administration votre texte sera diffusé dans notre bulletin bimestriel.



Vous désirez obtenir un ancien numéro du bulletin de l'association, faites en la demande sur le mël de l'association adcpq03@orange.fr

Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis

demandez des bulletins d'adhésion à Contact : adcpq03@orange.fr

